

PROTOCOLE SANITAIRE DE REPRISE DES ACTIVITES

Les licencié(e)s sont accueillis par la porte métallique à l'arrière du gymnase et repartent par une des issues vitrées côté parking. Leurs noms et prénoms sont notés dans un cahier de présence.

Chaque licencié(e) arrive en tenue de sport avec sa gourde ou bouteille d'eau (marquée à son nom) et un flacon de gel hydro alcoolique (marqué à son nom). Seules les chaussures de sport propres sont dans un sac et enfilées avant de pénétrer dans le gymnase.

Sa température est vérifiée à son arrivée. Il se lave les mains avant d'entrer sur le terrain. Le lavage et la désinfection des mains sont renouvelés plusieurs fois durant la séance.

Les vestiaires resteront fermés.

Les gourdes et flacons de gel sont posés sur une table dédiée.

Les encadrants désinfectent et préparent le matériel et les ballons avant la séance. Un ballon est attribué à chaque licencié(e) pour la durée de la séance.

Les ballons et le matériel sont désinfectés plusieurs fois durant la séance et bien évidemment avant d'être rangés ainsi que les montants des buts.

Seuls les encadrants installent, déplacent et rangent le matériel.

Comme les ballons, les chasubles sont attribuées aux licencié(e)s pour la séance. Un sac est à disposition pour que chaque licencié(e) y dépose son chasuble en fin de séance, ou durant la séance s'il s'opère un changement dans l'attribution des couleurs.

Durant la séance, tout contact de la main au visage d'un tiers nécessite la reprise du protocole de désinfection des mains et des ballons

Les tribunes sont condamnées.

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants ainsi que pour les arbitres.

A ce titre, des sifflets poire sont à disposition et sont attribués aux différents intervenants arbitres.

Les encadrants veillent, après le départ des licencié(e)s à bien désinfecter le matériel et après le rangement à bien désinfecter les poignées de portes, les portes des armoires, les coffres à ballons.

Il est entendu que les mesures de prise de température, de désinfections imposées aux licencié(e)s, s'appliquent aux encadrants. Ces derniers se chargent de prendre le sac contenant les chasubles utilisés durant la séance ainsi que les chiffons réservés à la désinfection du matériel pour les laver et les rapportent à la séance suivante.

Un battement de 30 minutes est nécessaire entre chaque séance de façon que les licencié(e)s quittant une séance et ceux arrivant pour la séance suivante ne se croisent pas et pour permettre aux encadrants qui ont fini leur séance de désinfecter et de ranger et à ceux qui vont animer la séance suivante de préparer le matériel dans de bonnes conditions.

Du point de vue de la santé, vous référer aux consignes éditées par la fédération française de handball dans le document joint.